

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 3 – Domaine et  
patrimoine

Sous-domaine : 3.3 -  
Locations

Objet : location appartement  
rez-de-chaussée ancien  
presbytère St Pierre, 2-place  
de Verdun

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
12/01/2024

Date de publication de la  
présente délibération :

**26 JAN. 2024**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20240116-D202403-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le seize du mois de janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe.  
Excusés : Mrs GILIS Frédéric, PUGINIER Régis, ROGER Robert.  
Secrétaire de séance : Mr MARSAC Alain

Mr Christophe PRADEL quitte la séance.

Mr Régis BONDOUI, premier adjoint, prend la présidence. Il expose que l'appartement du rez-de-chaussée du presbytère St Pierre, 2-place de Verdun a fait l'objet de travaux importants : colmatage des huisseries, remplacement des radiateurs, de la hotte aspirante, du chauffe-eau, des extracteurs VMC, peinture de tous les murs et des menuiseries.

Le précédent loyer était de 480,00 € et peut-être rehaussé compte tenu des travaux réalisés.

Mr Dany DELEHAYE et Mlle Claire PRADEL se sont portés candidats pour cette location.

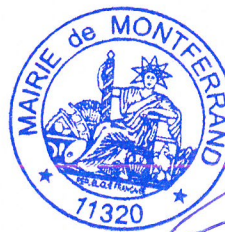
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande de Mr Dany DELEHAYE et Mlle Claire PRADEL ;  
Vu le précédent loyer qui s'élevait à 480,00 € ;  
Compte tenu des travaux réalisés,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le montant du loyer à 500,00 € mensuel, l'eau et l'électricité restant à charge des locataires avec dépôt de garantie égal à un mois ;
- De louer à Mr Dany DELEHAYE et Mlle Claire PRADEL, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, cet appartement du rez-de-chaussée du presbytère St Pierre, situé 2-place de Verdun ;
- De charger Mr Bondoui ou l'un des deux autres adjoints de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

P/Le Maire, l'adjoint  
R. BONDOUI



Signé par Régis BONDOUI, maire-adjoint, le 25 janvier 2024

2024 - 03